

Bulletin d'inscription

11^e Journée de formation

SUR

l'Ostéogénèse Imparfait

Vendredi 13 avril 2007 - Montauban (82)

À retourner avec votre règlement à

Association de l'Ostéogénèse Imparfait - BP 075 - 80082 AMIENS Cedex 2

☎ 33 (0) 3 22 66 84 70 ou 33 (0) 6 73 31 50 55 - Fax 33 (0) 3 22 66 87 80

<http://www.aoi.asso.fr> - E-mail : OImeeting@aoi.asso.fr

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ : E-mail :

DROITS D'INSCRIPTION AVEC HÉBERGEMENT POUR LE 20 MARS 2007 :

- Du jeudi 12 avril à 18 h au vendredi 13 avril 18 h 85 €
- Du jeudi 12 avril à 21 h au vendredi 13 avril 18 h 70 €

DROITS D'INSCRIPTION SANS HÉBERGEMENT POUR LE 31 MARS 2007 :

- Internes, DES, DIS, les étudiants 45 €
(joindre la photocopie de la carte d'étudiant)
- Médecins, autres 60 €

Sont inclus dans le prix d'inscription, la contribution des intervenants à cette journée de formation retranscrite dans le numéro 62 spécial d'OI Infos, le déjeuner, les pauses café.

MODE DE RÈGLEMENT :

• Par chèque bancaire à l'ordre de : Association de l'Ostéogénèse Imparfait

• Par virement :

Précisez le nom de l'émetteur afin d'identifier le règlement. Frais de transfert à la charge de l'émetteur.

IBAN

FR76 1802 5002 0008 1040 5849 140

Domiciliation

C.E. de Picardie

BIC

CEPAFRPP802

TRANSPORT :

Réduction congrès.

Je souhaite recevoir un Fichet Congrès & Salons : SNCF

ACTES DU COLLOQUE :

Un numéro 62 spécial d'OI Infos contenant l'intégralité des communications de la journée vous sera remis le jour même.

ATTESTATION DE PRÉSENCE :

Les certificats de présence vous seront remis le jour de la manifestation.

CONDITION D'ANNULATION :

Tout séjour écourté (voire annulé) sera dû dans sa totalité en fonction de la réservation initiale.

NUMÉRO FORMATION PERMANENTE : 22.76.00774.80.

Demande de facture acquittée : oui non

Adresse de facturation si différente :

Demande de convention de formation : oui non

ATTENTION :

Seules les demandes d'inscription accompagnées d'un chèque, d'une preuve de virement bancaire ou certifiées prises en charge par la formation continue seront traitées.